

# CIA

21/03/2024

**Actions Mobilités / Transports /  
Accessibilité du domaine public**

---

**GRAND  
REIMS**  
COMMUNAUTÉ URBAINE

# De nombreuses actions depuis plusieurs années en concertation avec les associations

- Un service TREMA performant + d'un million de voyages par an
- Adaptation du matériel roulant bus et tramway 2011
- Annexe accessibilité du PDU de 2006 et de 2017



### 4# ANNEXE ACCESSIBILITÉ

**OBJECTIFS**

PERMETTRE À CHACUN DE SE DÉPLACER ET D'ACCÉDER AUX FONCTIONS URBAINES QUELS QUE SOIENT SES BESOINS.

La Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des territoires et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce la nécessité d'une action collective partenariale à l'échelle locale, qui assure que les personnes à mobilité réduite, en particulier âgées et handicapées, de la cité demeurent à la hauteur. C'est pourquoi nous insistons sur la nécessité d'intégrer l'accessibilité au sein du PDU qui se doit de porter une stratégie globale de territoire sur cette thématique.

Il s'agit également d'intégrer l'ensemble des types d'usagers de l'espace public et des besoins de déplacements, où les situations potentielles de handicap sont nombreuses et variées :

**Situation de handicap contrainvant pour les déplacements**

- Personnes en fauteuil roulant (personnes physiques, handicapées, âgées, etc.)
- Personnes âgées
- Personnes handicapées (autres que les personnes à mobilité réduite, vision réduite...)
- Personnes aveugles
- Personnes âgées en fauteuil particulier (difficultés de la marche, etc.)
- Personnes ayant un handicap mental ou cognitif (difficultés de compréhension, etc.)

**Exemples de difficultés liées à ces situations**

Difficultés de franchissement de trottoirs, de passages piétons, de passages en pente, etc.

Difficultés de visibilité et de circulation des véhicules dans les rues, notamment dans les zones piétonnes.

Difficultés de compréhension et de lecture des panneaux d'information, de signalisation, etc.

Difficultés de compréhension et de lecture des panneaux d'information, de signalisation, etc.

BU Bureau de planification et de développement de la Communauté Urbaine

### STRATÉGIE GLOBALE

**OBJECTIFS**

Prioriser la mise en accessibilité de territoire pour répondre aux usages

**Légende**

- Trajectoire
- Amélioration de l'état de transport en commun

**Evolution de l'axe**

- G1 : Amélioration de l'axe G1 existant en vue de la mise à disposition de l'ensemble du territoire
- G2 : Amélioration de l'axe G2 existant
- G3 : Amélioration de l'axe G3 existant
- G4 : Amélioration de l'axe G4 existant

**G1 METTRE EN ACCESSIBILITÉ PROGRESSIVEMENT LE RÉSEAU ANNAIRE ET LES LIGNS AVEC LES PRINCIPAUX POLES GÉNÉRATEURS DE DÉPLACEMENTS**

**G2 DIAGONALISER ET RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES TROUVESSES DE PROXIMITÉ GÉNÉRATRICES DE COMMUNES**

**G3 APPROFONDIR LA CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS ET L'ÉCHANGE D'EXPERIENCES**

**G4 OFFRIRE DES ALTERNATIVES AUX BESOINS SPÉCIFIQUES**

BU Bureau de planification et de développement de la Communauté Urbaine

# De nombreuses actions depuis plusieurs années en concertation avec les associations

- Test accessibilité du réseau de bus 2012-2014
- Mise en accessibilité des arrêts de bus dès 2011
- Travail sur la signalétique et les plans aux arrêts



Arrêts de bus aménagés avec nez de quai contrasté et identification tactile de la porte avant du bus + guidage conducteur pour bon accès au quai du bus (ex. arrêt Redont à Champigny)

### ARRÊT AMÉNAGÉ

**VERBALEMIER PAYSAGE CONTRASTE**  
Le marquage latéral noir sur fond blanc indique l'emplacement du panneau et délimite.

**VERBALEMIER PAYSAGE CONTRASTE**  
Une bande rouge et contrastée indique l'endroit où le bus doit s'arrêter. Elle est notamment destinée aux déficients visuels.

**LE QUAI ET LA PORTÈRE AVANT**  
Le quai est aménagé pour permettre aux personnes à mobilité réduite de monter facilement. Le marquage de quai et de la portère sont adaptés à la hauteur du bus. Le bandeau blanc de 10 cm offre un accès facilité au bus.

**ACCÈS DE CONDUCTEUR**  
Cela permet au conducteur de bien évaluer plus facilement et en plus près du quai.

### LES TARIFS

Si vous souhaitez des informations ou être accompagné pour tester l'accessibilité de la ligne 4 (Jardy, mardi, mercredi et jeudi), Réseau Métropole propose un programme d'accompagnement gratuit.

**Inscrivez-vous à l'adresse suivante :**  
[testaccessibilite@4reimsmetropole.fr](http://testaccessibilite@4reimsmetropole.fr)

Vous pouvez également nous faire part de vos remarques, sur cette expérimentation, à cette même adresse.

Vous pouvez également nous faire part de vos remarques, sur cette expérimentation, à cette même adresse.

Visages déficients peuvent se déplacer à l'aide de la navette.

Visages déficients peuvent se déplacer à l'aide de la navette.

**AMÉNAGEMENT SOLÉNAIRE DURABLEMENT**  
Prévoyez l'achat d'un panneau pour indiquer une zone d'arrêt de bus de 10m, sur l'axe de la ligne 4 (Jardy, mardi, mercredi et jeudi) et une panneau de signalisation à l'arrêt de bus d'accompagnement, installé dans une zone de bus de la ligne 4 (Jardy, mardi, mercredi et jeudi).

[www.ubura.fr](http://www.ubura.fr)

Le fond est aménagé pour permettre aux personnes à mobilité réduite de monter facilement. Le marquage de quai et de la portère sont adaptés à la hauteur du bus. Le bandeau blanc de 10 cm offre un accès facilité au bus.

ACCÈS DE CONDUCTEUR  
Cela permet au conducteur de bien évaluer plus facilement et en plus près du quai.

[www.ubura.fr](http://www.ubura.fr)

### OPÉRATION TEST ACCESSIBILITÉ

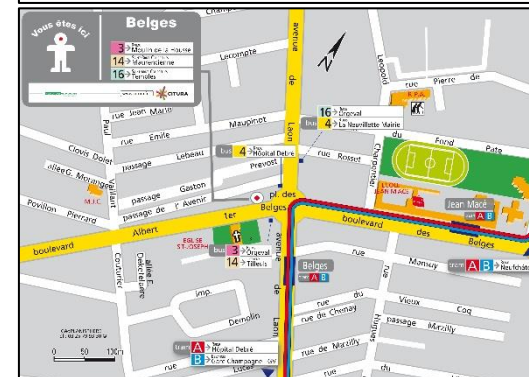
DU LUNDI 4 JANVIER  
AU VENDREDI 29 AVRIL 2016

## TESTEZ L'ACCESSIBILITÉ SUR LA LIGNE

# 4

Des modifications d'itinéraires sont susceptibles d'intervenir durant cette période en raison de travaux de voirie.

[www.ubura.fr](http://www.ubura.fr)



# De nombreuses actions depuis plusieurs années en concertation avec les associations

- Elaboration de grilles de diagnostic voirie en 2007/2008
- Test bandes de guidage en 2011
- Développement des feux sonores
- Accompagnement personnes âgées au 1<sup>er</sup> voyage de sensibilisation
- ...



A	CONFORME
B	NON CONFORME PONCTUELEMENT MAIS PRATICABLE
C	NON CONFORME SUR UNE LONGUE DISTANCE MAIS PRATICABLE
D	NON CONFORME, IMPRATICABLE ET POUVANT ETRE MIS EN CONFORMITE
E	NON CONFORME, IMPRATICABLE ET NE POUVANT PAS ETRE MIS EN CONFORMITE

Le Trottoir		Le Trottoir		Le Trottoir		Le Trottoir	
<b>État:</b> sans marche sans obstacle Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm	<b>État:</b> Pneus et ferrures: 2 cm x 4 - 3 cm
<b>Qualité de revêtement:</b> Mousse (M)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)	<b>Qualité de revêtement:</b> Cimentaire (C)
<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 1,40 m libre de tout obstacle 1,00 m libre de tout obstacle 1,00 m libre de tout obstacle	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 1,20 m x 4 - 1,40 m libre de tout obstacle 0,80 m ponctuellement au droit d'un obstacle (+ 2 m.)	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 1,20 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 0,80 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 0,80 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 0,80 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 0,80 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)	<b>Largueur trottoir (minimum):</b> 0,80 m x 4 - 1,20 m libre de tout obstacle (+ 2 m.)
<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm	<b>Profil en travers:</b> 15 mm
<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m	<b>Profil en longitudinal:</b> 10 mm sur 10 m et au moins 15,20mm x 1,40 m
<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m	<b>Imperméabilité technique:</b> 15 mm sur 2 m
<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle	<b>Obstacles:</b> pas d'obstacles, ou obstacles sans permanentes de manière ponctuelle
<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol	<b>Changement:</b> 100 mm maximum 4,00 cm en regard au sol
<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m	<b>Plaque accessible:</b> bande de couleur 1,20 m x 0,40 m sur la partie braille et 1,20 m

## Des actions en continu

- Intégration dans nouvelle DSP transports-mobilités d'exigences d'accessibilité des équipements, services, accueil, ...
- Site web et application mobile Grand Reims Mobilité accessibles
- Continuation de la mise en accessibilité arrêts de bus
- Révision du PDM avec nouvelle annexe accessibilité
- Adaptation des aménagements du parvis de l'hôtel de ville

En cours

**Invitation** IRI

**PLAN de mobilité du Grand Reims**  
POUR DES DÉPLACEMENTS EXEMPLAIRES  
OBJECTIF 2035

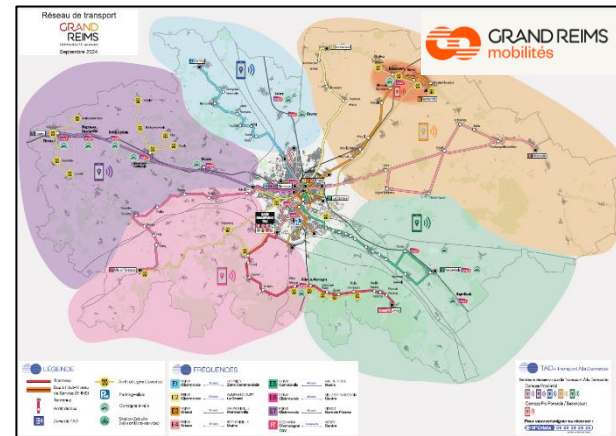
**ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION DU FUTUR PLAN DE MOBILITÉ DU GRAND REIMS 2035**

Jusqu'à deux thématiques au choix parmi les suivantes :

- Lien urbanisme-mobilité : comment concevoir les territoires de demain en lien avec les mobilités ?
- Se déplacer en 2035 : favoriser, contraindre, où mettre le curseur ?
- Comment nous déplacerons-nous en 2035 et comment s'y préparer ?
- Organisation des marchandises et des livraisons à 2035 : comment concilier qualité de vie et infrastructure ?
- Quelle place et quels usages de la voiture en 2035 ?

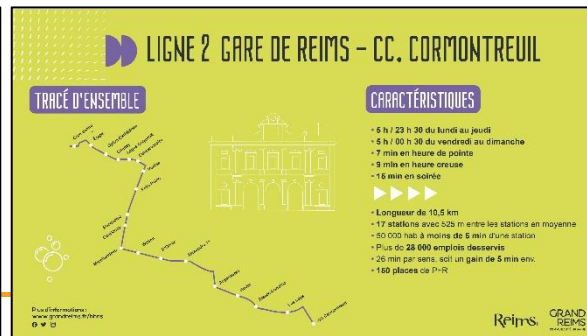
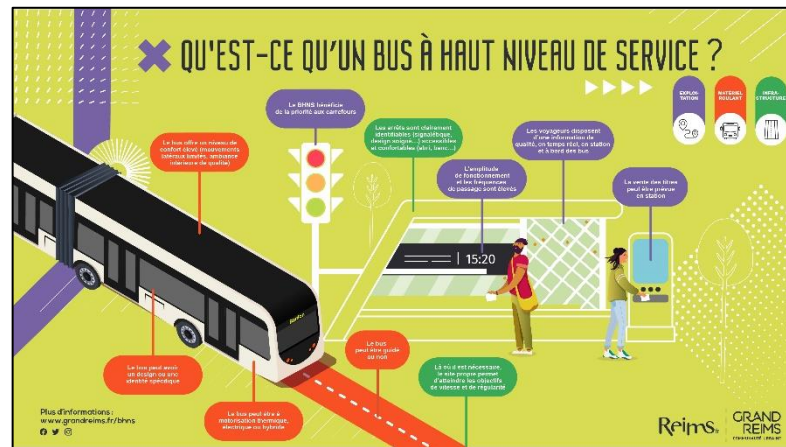
Chaque thématique est abordée en deux temps, en mars et en avril.  
Afin d'assurer un suivi dans le travail mené, il est recommandé d'être présent sur les deux créneaux.

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE



## De nouveaux services accessibles et inclusifs, une meilleure intégration des représentants associatifs dans les instances mobilités

- 2 lignes de BHNS en 2025 accessibles avec quais aménagés et matériel roulant adapté
- Des véhicules TAD ruraux pouvant prendre en charge un fauteuil roulant
- Intégration de représentants VADA et associations de personnes en situation de handicap au Comité des partenaires Mobilités du Grand Reims
- Des réflexions sur le recueil et la mise à disposition de la donnée accessibilité transports/espaces publics/voirie



Merci de votre attention